

6 – Structures 3.0

L'orientation 5 de la feuille de route « Accélérer le virage numérique » vise à soutenir l'innovation et favoriser l'engagement des acteurs dans le numérique en santé.

Dans ce cadre, l'action 24 prévoit la création d'un réseau national de structures de santé dites « 3.0 », véritables accélérateurs de la e-santé en France, dont le rôle sera d'expérimenter et d'évaluer en « conditions réelles » de nouvelles solutions et de nouveaux usages en matière de e-santé.

DOCTRINE

▪ Description de l'action

L'action « Structures 3.0 » a pour objectif de faire émerger un réseau de structures pilotes prêts expérimenter de nouveaux usages du numérique dans leurs services, à partager leurs apprentissages et à accompagner d'autres structures à faire de même. Au-delà des expérimentations, ces structures développent les usages avec un impact concret sur l'organisation des services et les parcours des usagers.

En partenariat avec les TPE et PME de la « e-santé », les structures 3.0 contribuent à la maturation de l'écosystème dans une logique de « Small business Act ». Véritables pionniers du numérique en santé, ces structures sont les porte-paroles et les ambassadeurs du numérique dans leurs secteurs.

Le programme « Structures 3.0 » s'appuie sur un premier appel à projets porté par l'ANS et publié mi 2020 qui vise à identifier et financer une dizaine de structures pionnières du secteur sanitaire et médico-social. L'ambition est de soutenir l'innovation dans la durée avec un appel à projets annuel.

Cet appel à projet est la première étape du programme. Il permettra de mettre en lumière les structures innovantes, de financer leurs expérimentations et de les accompagner pour favoriser le partage et l'essaimage de leurs apprentissages.

En candidatant à l'appel à projets, les structures peuvent choisir de répondre en présentant plusieurs expérimentations cohérentes en termes de projet de structure ou une seule expérimentation dont l'impact potentiel serait substantiel.

Dans un projet de parcours de santé intégré, elles peuvent choisir de répondre à plusieurs.

Les structures retenues s'engagent à :

- Identifier dès leurs candidatures les problèmes à résoudre et les gains espérés (en terme de pertes de chance pour les patients, en termes de coût de coordination pour la structure, en termes de gains de temps perdus par les professionnels, en termes de marges d'amélioration de la qualité de soin...);
- Monter la ou les expérimentations avec un/des industriel(s) ;
- Partager en toute transparence leurs travaux, les résultats et les difficultés rencontrées aux autres structures qui pourraient bénéficier de ces apprentissages

Dans le cadre de la diffusion de l'appel à projets, des rencontres seront organisées afin de mettre en lien les TPE / PME innovantes du secteur et les structures intéressées.

- **Objectifs**

- **Faire émerger un réseau de structures pilotes qui testent, innovent et partagent**

L'objet de cette action cette initiative est de mettre en réseau les acteurs de terrain quels que soient leur taille, leur localisation pour montrer l'étendue de ce qui est possible et encourager ceux qui se disent que l'innovation n'est pas pour eux.

- **Faire profiter à tous de l'expérience des structures retenues.**

Seul un petit nombre de structures sera retenu dans un premier temps. C'est pourquoi l'action « structures 3.0 » devra se construire autour du partage d'expérience. Chaque structure retenue s'engage à partager une évaluation des innovations testées. Elle s'engage à partager ses bonnes pratiques en matière d'innovation.

- **Donner aux industriels l'accès à un terrain d'expérimentation.**

En tant que TPE / PME, il est encore trop difficile de trouver des structures prêtes à tester une innovation dans de bonnes conditions techniques, juridiques, organisationnelles etc. L'action « structures 3.0 » a donc vocation à orienter les industriels vers des structures matures, ayant mis en œuvre tous les prérequis à une expérimentation en « conditions réelles ». Cela permettra à chaque industriel de concentrer son énergie sur l'analyse de l'usage de sa solution, sur l'étude des freins et leviers à son déploiement à large échelle, et non sur la mise en œuvre des prérequis.

TRAJECTOIRE

Le premier appel à projet « structures 3.0 » sera publié en mars 2020.

Les structures intéressées par cet appel à projets sont invitées à se faire connaître dès maintenant en écrivant à l'adresse structures3-0@sante.gouv.fr.

Des actions de mise en réseau seront menées entre mars et juin pour accompagner les structures dans la construction de dossier de candidatures mûres, en partenariat avec des industriels.

Les premiers dossiers de candidatures seront attendus pour la fin du mois de juin. Les structures retenues seront notifiées en septembre 2020.

Les structures retenues pourront bénéficier des crédits pour une période de 2 ans. Elles mettent en œuvre les innovations sur lesquelles elles se sont engagées dans leur dossier de candidature (*a minima*). Elles partagent leur expérience, au fil de l'eau, auprès de leurs pairs (par exemple sous forme de documentation simple, groupes de travail, événements, actions de communication etc.).

Pour chacune de ces innovations, les structures publient un rapport d'évaluation.

SYNTHESE DES ACTIONS CLES

Le tableau ci-après présente une vue synthétique des actions et les échéances associées.

Action	Jalon
Cadrage de l'action	Fin janvier 2020
Publication de l'appel à projets (AAP)	Mars 2020
Sélection des structures	Septembre 2020